



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121217-24885-DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/12
Date de réception : mercredi 19 décembre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1449**

Séance publique du

17 décembre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : SIGNATURE DE L'AVENANT N°1-2012 A LA CONVENTION ENFANCE JEUNESSE N°2010-513.

Le 17/12/12 à 17h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Christine BERNARD à Mme Françoise TERME, Mme Odile BONTHOUX à M. Stéphane PAOLI, M. Helliot BRAMI à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Catherine SILVESTRE, M. Laurent DILLINGER à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. François-Xavier DE PERETTI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, M. Yannick DECARA, M. Christian LOUIT, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Dahbia BENNOUR donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Jeunesse et Vie Etudiante

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/12/12

RAPPORTEUR : Mme Dahbia BENNOUR

Nomenclature :

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : SIGNATURE DE L'AVENANT N°1-2012 A LA CONVENTION ENFANCE JEUNESSE N°2010-513. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Convention Enfance Jeunesse 2ème génération (CEJ II) est un contrat d'objectifs et de cofinancement signé avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône. Depuis plusieurs années, elle permet la réalisation d'actions en faveur des enfants et adolescents selon un plan d'actions établi de janvier 2010 à décembre 2013.

Ainsi, la Commune contribue au développement de l'accueil destinés aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus selon deux objectifs qui visent à :

- favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil,
- rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Ces objectifs encouragent une implantation des structures sur tout le territoire, une fréquentation optimale et le maintien des coûts de fonctionnement compatibles avec les normes réglementaires régissant ces établissements.

Le présent avenant au CEJ, ci-annexé, permet de tenir compte de l'évolution des besoins des familles aixoises par la prise en charge supplémentaire pour les années 2012 et 2013 :

- de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du Château de l'Horloge avec un agrément de 100 enfants et jeunes au lieu des 40 prévus initialement,
- de l'Accueil de Jeunes d'Aix Nord fonctionnant avec un agrément de 40 jeunes,

- de l'Accueil de Jeunes de la Grande Bastide ouvert en 2012 avec un agrément de 30 jeunes,
- d'un demi poste de coordination jeunesse.

Le cofinancement de la CAF 13 s'établira à hauteur de 55 % des sommes engagées par la Commune et selon les modalités annoncées dans l'avenant.

En conséquence, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

-**DECIDER** d'accepter les termes de l'avenant n°1-2012 à la Convention Enfance Jeunesse n° 2010-513 (CEJ II 2010-2013) entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône.

- **AUTORISER** le Maire signer cet avenant n°1-2012 en six exemplaires conformément au modèle ci-annexé et l'attestation relative aux obligations du renouvellement du CEJ.

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal Aix Municipal à faire recette des sommes correspondantes.

**2012.1449 - SIGNATURE DE L'AVENANT N°1-2012 A LA CONVENTION ENFANCE
JEUNESSE N°2010-513.**

Présents et représentés	: 49
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Mme Sophie JOISSAINS, Mme Liliane PIERRON

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

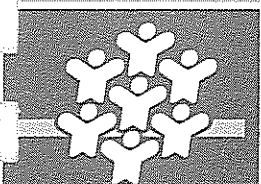
Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

A VENANT AU C ONTRAT E NFANCE ET J EUNESSE

**COMMUNE
D'AIX EN PROVENCE**



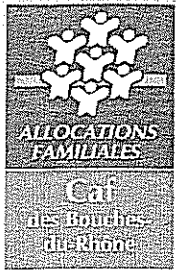
**ALLOCATIONS
FAMILIALES**

**Caf
des Bouches-
du-Rhône**

Service courrier
13348 MARSEILLE
Boite postale
Cedex 20
Tél. 0 810 25 13 10
(prix d'un appel local depuis un
poste fixe)

caf.fr

Novembre 2012



DIRECTION DU SERVICE AUX PARTENAIRES
PR/FB

215, Chemin de Gibbes
13348 MARSEILLE Cedex 20

AVENANT N°1 - 2012
A LA CONVENTION « ENFANCE ET JEUNESSE »
N° 2010 - 513

Entre :

LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE

Représentée par :

Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, agissant en vertu de la délibération du.....

Dont le siège est situé :

Place de l'Hôtel de Ville – 13616 AIX EN PROVENCE cedex 01

Ci-après désigné «le partenaire»

Et :

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Représentée par :

Monsieur Jean-Pierre SOUREILLAT, Directeur Général,

Dont le siège est situé :

215 chemin de Gibbes – 13348 Marseille cedex 20

Ci-après désignée « la Caf ».

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La convention dont la désignation est mentionnée en première page est modifiée dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 1

Le présent avenant intègre des actions nouvelles dans le champ de l'enfance ou/et de la jeunesse.

Le détail de ces actions figure en annexes 1, 2 et 3 du présent avenant.

Article 2

L'article 5-2 intitulé « Mode de calcul de la Psej et révision des droits » de la convention initiale est remplacé par l'article suivant pour les actions figurant dans les annexes 1,2 et 3 du présent avenant.

« Article 5-2 : Mode de calcul de la Psej et révision des droits »

Le financement de la Psej est détaillé en annexe 1 de la présente convention.

Les parties à la présente convention conviennent que ce financement peut prendre en compte la réalisation d'actions nouvelles sur une période antérieure à la date de signature du présent avenant par l'ensemble des parties à compter du 1^{er} janvier 2012.

La Psej distingue deux types d'actions : les actions nouvelles développées dans le cadre du contrat « enfance et jeunesse » et les actions antérieures, précédemment financées au titre de la dernière année du contrat « enfance » ou du contrat « enfance et jeunesse » et reconduites dans le présent Cej.

Pour les actions nouvelles (cf. annexes 1 à 3), un montant forfaitaire plafonné par action est calculé. Pour les actions nouvelles instaurées dans le cadre de la présente convention du fait du présent avenant, ce montant est déterminé selon les formules ci-après :

- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,1351 pour les actions nouvelles relevant du champ de l'enfance,
- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,09 pour les actions nouvelles relevant du champ de la jeunesse,

les champs de l'enfance et de la jeunesse étant ceux tels que précisés à l'article 1 de la présente convention.

Pour les actions antérieures précédemment financées au titre de la dernière année du contrat « enfance » ou du contrat « enfance et jeunesse », un montant forfaitaire dégressif est appliqué en référence aux financements antérieurs.

Une même action inscrite dans la présente convention est réalisée par plusieurs des partenaires à celle-ci. En conséquence, le montant forfaitaire précité est calculé par action et est réparti entre chacun de ces partenaires selon un pourcentage prédéterminé. Ce pourcentage figure expressément dans la fiche projet de l'action concernée en annexe 3 de la présente convention.

Le montant annuel forfaitaire de la Psej est versé en fonction :

- du maintien de l'offre existante avant la présente convention. L'offre existante est décrite en annexes 2 et 3 ;
- de la réalisation des actions nouvelles inscrites à la présente convention ;

- du niveau d'atteinte des objectifs avec notamment le respect de la règle de financement des actions de développement et de pilotage ;
- du respect des règles relatives aux taux d'occupation ;
- de la production complète des justificatifs.

Ce montant peut être revu en cas :

- d'une anomalie constatée dans le niveau de financement du projet ;
- de non respect d'une clause ;
- de réalisation partielle ou absente d'une action.

La Caf applique un taux de réfaction et notifie au partenaire le montant de la réfaction qui est appliquée.

La valorisation du bénévolat ne peut pas être prise en compte dans le calcul de la Psej. »

Article 3 :

L'annexe 5.1 intitulée « liste des pièces justificatives » de la convention initiale est remplacée par l'annexe suivante :

« **Annexe 5.1 : liste des pièces justificatives** » du présent avenant.

Article 4 : Incidences de l'avenant sur la convention

Toutes les clauses de la convention initiale, telle que mentionnée à la première page des présentes, et ses annexes restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant n° 1 et ses annexes. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

Article 5 : Effet et durée de l'avenant

Le présent avenant, annexe(s) comprise(s), prend effet à compter de sa date de signature qui figure ci-dessous.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des co-signataires.

Fait en 6 exemplaires à Marseille, le 22 novembre 2012

LE MAIRE
de la COMMUNE D'AIX EN PROVENCE

Maryse JOISSAINS-MASINI
(cachet)

LE DIRECTEUR GENERAL
De la C.A.F. 13

Jean-Pierre SOUREILLAT
(cachet)

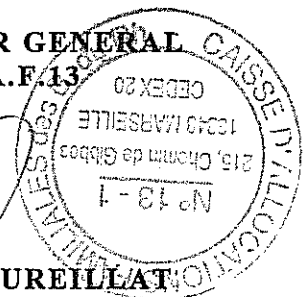


Tableau récapitulatif financier Global
 Contrat : 201000513 AIX EN PROVENCE
 Date d'effet : 01/01/2010
 Module : 2 G MODULE 1 ENFANCE ET JEUNESSE

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Total
Action nouvelle	Accueil Enfance	Halte garderies	ACO Le Petit Panda	4 525,13 €	7 039,54 €	7 039,54 €	7 039,54 €	25 643,75 €
		Multi accueil	MAC BERLINGOTS	113 875,30 €	142 868,13 €	143 508,06 €	145 750,35 €	546 001,84 €
			MAC GRAINES D'ETOILES	196 631,18 €	195 016,57 €	197 051,06 €	199 484,77 €	788 183,58 €
			MAC IUFM	0,00 €	6 653,85 €	20 163,19 €	20 166,62 €	46 973,66 €
			MAC L'OASIS	78 407,64 €	158 191,81 €	162 213,08 €	164 389,08 €	563 201,61 €
			MAC Le Petit Jardin	16 552,28 €	84 725,80 €	81 213,71 €	80 273,90 €	262 765,69 €
	Accueil Jeunesse	Centre de loisirs	ALSH Château de l'horloge	0,00 €	0,00 €	19 283,13 €	24 603,07 €	43 886,20 €
			ALSH du centre ville	0,00 €	0,00 €	21 601,58 €	27 841,36 €	49 442,94 €
			ASLH École Degens	24 862,93 €	21 696,30 €	23 511,46 €	25 733,48 €	95 804,17 €
		Garderie périscolaire	GARDERIE PERISCOLAIRE MATERNELLE	6 958,50 €	9 078,18 €	9 109,48 €	9 276,63 €	34 422,79 €
		Accueil jeunes	Accueil jeunes de la Duranne	0,00 €	1 782,32 €	14 831,11 €	20 321,10 €	36 934,53 €
			Accueil jeunes de Luynes	0,00 €	15 415,43 €	20 947,07 €	29 231,41 €	65 593,91 €
			Accueil jeunes des Milles	0,00 €	3 334,51 €	8 962,25 €	13 485,10 €	25 781,86 €
			TOTAL ACTION NOUVELLE	441 812,96 €	645 802,44 €	729 434,72 €	767 586,41 €	2 584 636,53 €
Action antérieure	Accueil Enfance	Lieux accueil enfants parents	LAEP La Maison du Soleil	557,19 €	557,19 €	557,19 €	557,19 €	2 228,76 €
		Relais assistants maternels	LAEP La Souris Verte	3 397,59 €	3 397,59 €	3 397,59 €	3 397,59 €	13 590,36 €
		Jardins d'enfants	RAM D AIX EN PROVENCE	6 469,20 €	6 469,20 €	6 469,20 €	6 469,20 €	25 876,80 €
		Multi accueil	Jardin d'Enfants JP Coste	2 771,83 €	2 771,83 €	2 771,83 €	2 771,83 €	11 087,32 €
			EAJE DSP AIX EN PROVENCE	392 416,86 €	392 416,86 €	392 416,86 €	392 416,86 €	1 569 667,44 €
			MAC les LIERRES	3 211,91 €	3 211,91 €	3 211,91 €	3 211,91 €	12 847,64 €
	Accueil Jeunesse	Centre de loisirs	ALSH VILLE AIX EN PROVENCE	230 291,59 €	230 291,59 €	230 291,59 €	230 291,59 €	921 166,36 €
		Séjours	SEJOURS	16 346,44 €	16 346,44 €	16 346,44 €	16 346,44 €	65 385,76 €
		Garderie périscolaire	GARDERIE PERISCOLAIRE MATERNELLE	200 322,59 €	200 322,59 €	200 322,59 €	200 322,59 €	801 290,36 €
	Pilotage Enfance	Poste de coordination	POSTE COORDINATION ENFANCE JEUNESSE	36 300,00 €	36 300,00 €	36 300,00 €	36 300,00 €	145 200,00 €
			TOTAL ACTION ANTERIEURE	892 085,20 €	892 085,20 €	892 085,20 €	892 085,20 €	3 568 340,80 €

Module : AVENANT 1 JEUNESSE

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Total
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	Centre de loisirs	ALSH Château de l'Horloge	0,00 €	0,00 €	4 074,52 €	11 038,90 €	15 113,42 €
		Accueil jeunes	Accueil Jeunes Aix Nord	0,00 €	0,00 €	9 596,47 €	9 596,47 €	19 192,94 €
			Accueil Jeunes Grande Baside	0,00 €	0,00 €	3 922,64 €	8 884,79 €	12 807,43 €
	Pilotage Enfance	Poste de coordination	2 ème coordinateur jeunesse	0,00 €	0,00 €	8 546,53 €	0,00 €	8 546,53 €
			TOTAL ACTION NOUVELLE	0,00 €	0,00 €	26 140,16 €	29 520,16 €	55 660,32 €

Fait en 6 exemplaires, à Marseille, le 22 novembre 2012

LE MAIRE
 DE LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE

Maryse JOISSAINS-MASINI
 (cachet)

LE DIRECTEUR GENERAL

Jean Pierre SOUREILLAT

(cachet)

DE LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE

LE CAJAL

LE CAJAL

LE CAJAL

LE CAJAL

LE CAJAL

LE CAJAL

ANNEXE 2 : SITUATION DE L'OFFRE ET PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT

TYPOLOGIE	Nom action	2011			2012			2013			2014			2015		
		taux occupation	Nombre unités de référence	capacité d'accueil	taux occupation	Nombre unités de référence	capacité d'accueil	taux occupation	Nombre unités de référence	capacité d'accueil	taux occupation	Nombre unités de référence	capacité d'accueil	taux occupation	Nombre unités de référence	capacité d'accueil
MODULE 1 01.01.2012																
Action nouvelle	ALSH Château de L'Horloge				74,61%	11 544	15 472	74,64%	18 735	25 102						
Action nouvelle	Coordination					0,5			0,5							
Action nouvelle	Accueil Jeunes Aix Nord				73,27%	26 950	36 780	73,27%	26 950	36 780						
Action nouvelle	Accueil Jeunes La Grande Bastide				88,98%	12 525	14 076	88,61%	39 780	44 893						

Fait en 6 exemplaires à Marseille, le 22 novembre 2012

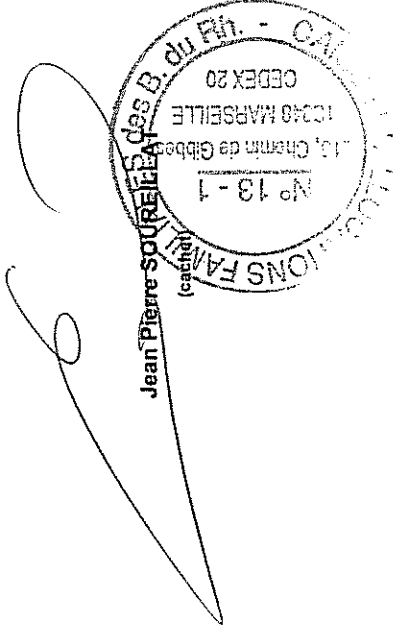
LE MAIRE

DE LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE

LE DIRECTEUR GENERAL

DE LA CAF 13

Maryse JOISSAINS-MASINI
(cachet)



FICHE ACTION : Poste de coordination

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G
- Action antérieure non développée

- Nature du Projet :**
- coordination enfance
- coordination jeunesse
- coordination enfance jeunesse

Missions principales

Dans le cadre de l'harmonisation des territoires, le coordinateur fait le lien entre différentes directions de la Ville et les ALSH aixois. Il a pour mission de veiller au bon fonctionnement des structures en accord avec la réglementation et la PMI. Il solutionne les problèmes rencontrés par les ALSH, assure le suivi des dossiers des structures avec la mise en place d'un système de gestion de données centralisées (pré inscription en ligne afin de mieux répertorier les places disponibles en ALSH, gestion des repas, ...), la communication des coordonnées et programmation des ALSH sur le site de la ville. Ce projet permettrait de mieux répondre aux besoins de la population en coordonnant l'offre d'accueil sur l'ensemble du territoire pour toutes les tranches d'âge.

Nom	DELEUIL Mathieu		
Adresse	37 bis boulevard Aristide Briand CS 30715 13616 AIX EN PROVENCE CEDEX1		
Gestionnaire	Commune d'Aix-en-Provence Direction Jeunesse et Vie Etudiante		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).

Activité

En cas d'action antérieure Nb actes (Etp) année de base : (renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle Date prévisible de création/extension de poste :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 2G	N	N+1	N+2	N+3
	2007	2011	2012	2013	2014	2015
Nom des personnes chargées de la coordination			DELEUIL Mathieu	DELEUIL Mathieu		
Nb d'Etp			0,5	0,5		

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 2G	N	N+1	N+2	N+3
	2007	2011	2012	2013	2014	2015
Charges						
Personnel			19 762,20 €	19 925,00 €		
Autres charges						
Total charges		0,00 €	19 762,20 €	19 925,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits						
Autres Subventions		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Subvention Municipalité		0,00 €	19 762,20 €	19 925,00 €		
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Total Produits		0,00 €	19 762,20 €	19 925,00 €	0,00 €	0,00 €
Prix de revient par acte		#DIV/0!	39524,40	39850,00	#DIV/0!	#DIV/0!
Montant de la PS EJ						

FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G
 Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G
 Action antérieure non développée

Type Accueil :

Alsh été
 Alsh petites vacances
 Alsh mercredi
 Alsh week-end
 Alsh périscolaire

Descriptif du Projet :

Le Centre social du Château de l'Horloge a ouvert son ALSH le 14 mars 2012 avec un agrément de 100 enfants (40 de -de 6 ans et 60 de + de 6 ans). Activités culturelles, sportives, scientifiques ou ludiques seront proposées aux enfants de 3 à 17 ans en fonction de leur âge et selon un projet pédagogique établi par une équipe d'encadrement et d'animation conforme à la réglementation DDCCS. L'accueil se fera dans des locaux dédiés et neufs les mercredis, petites et grandes vacances et en périscolaire à partir du mois de septembre 2012.
 2^{ème} flux sur cet ALSH (déduction du flux 1 pour le montage de l'avenant)

Nom	CHATEAU DE L'HORLOGE		
Adresse	50 place du Château de l'Horloge, Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence		
Gestionnaire	UNION DES CENTRES SOCIAUX 13 en 2012, association du Château de l'Horloge en 2013		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition	Aix-en-Pce	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)	100 % (donnée à renseigner).
	 (renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner).
	 (renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner).

Activité

En cas d'action antérieure

Nb actes (ouvrant droit PSO) année de base :

 (renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

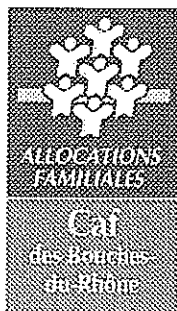
	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 2G	N	N+1	N+2	N+3
	2007	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de places	0	0	100	100		
Nombre de jours de fonctionnement			147	225		
Amplitude ouverture par jour			10	10		
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	0	1470	2250	0	0
Capacité d'accueil retenue			15472	25102		
Nb d'actes ouvrant droit pour les moins de 6 ans			14487	19683		
Nb d'actes ouvrant droit pour les plus de 6 ans			21731	29525		
Total Nb d'actes ouvrant droit	0	0	11544	18735	0	0
deduction du flux 1						
Taux d'occupation	#DIV/0!	#DIV/0!	74,61%	74,64%	#DIV/0!	#DIV/0!

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 2G	N	N+1	N+2	N+3
	2007	2011	2012	2013	2014	2015
Charges						
Personnel			24 100,00 €	15 973,00 €		
Autres charges			40 946,00 €	58 650,00 €		
Total charges		0,00 €	65 046,00 €	74 623,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits						
Participations Familiales			21 582,00 €	35 433,00 €		
PSO CAF			5 656,56 €	9 180,15 €		
PSO MSA						
Autres Subventions			11 915,44 €	10 927,77 €		
Subvention Municipalité			25 892,00 €	19 082,08 €		
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		0,00 €	65 046,00 €	74 623,00 €	0,00 €	0,00 €
Prix de revient par acte		#DIV/0!	5,63	3,98	#DIV/0!	#DIV/0!

Montant de la PS EJ

dont CUCS 7 000 dont CUCS 24 000 €



Fiche ALSH Extra scolaire (plafonné à 8H/jour)

Evaluation de la capacité d'accueil d'un accueil de loisirs sans hébergement, pour le CEJ

Gestionnaire : Union des Centres Sociaux 13
 Nom de la structure : CHATEAU DE L'HORLOGE
 N° équipement :
 Année : 2012

Nombre de jours de fonctionnement (1)							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
ALSH	37	0	9	10	4	18	13
							Total jours de fct 91

Capacité d'accueil annuelle déclarée à la DDCS							Capacité d'accueil annuelle agréée par DDCS en heures/enfants	
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet		Août
ALSH	100	0	100	100	100	100	100	72800

Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
Capacité d'accueil Fiche complémentaire DDCS	60	0	40	60	60	63	50
Nb d'encadrants	5	0	5	5	5	6	6

Capacité d'accueil annuelle contractualisée avec la CAF

5204 journées/enfants soit 41632 heures plafonnées à 8 heures/jour
 Agrément moyen: 57,19

(1) 0,5 si demi-journée, 1 pour journée complète
 (2) 1 journée = 8 heures

Date: 30/10/12 Date:
 Représentant du territoire Dahbia BENNOUR Représentant du District
 Cachet et signature Adjointe délégué Jeunesse PE Signature

8

Fiche ALSH Péri scolaire

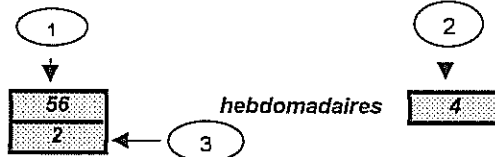
Evaluation de la capacité d'accueil d'un
Accueil périscolaire pour le CEJ



Gestionnaire : **Union des Centres Sociaux 13**
 Nom de la structure : **Château de l'Horloge**
 N° équipement :
 Année : **2012**

TABLEAU 1

Jours d'ouverture annuels
Heures d'ouvertures hebdo



Capacité d'accueil déclarée DDCS

Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	Capacité d'accueil annuelle agréée par DDCS
16h30-18h30	2	100	100		100	100		

TABLEAU 2

Jours d'ouverture annuels
Heures d'ouvertures hebdo



Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ

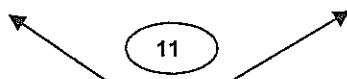
Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	Capacité d'heures d'accueil annuelle contractualisée par la CAF
16h30-17h30	1	35	35		35	35		
17h30-18h30	1	30	30		30	30		

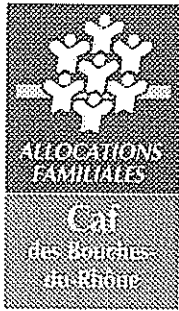
Nombre d'animateurs

Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
16h30-17h30	1	3	3		3	3	
17h30-18h30	1	3	3		3	3	

Agrement moyen **130**

Date: **29/10/12** Date:
 Représentant du territoire **Dahbia BENNOUR** Représentant du District
 Cachet et signature Adjoint délégué Jeunesse Petite Enfance Signature





Fiche ALSH Extra scolaire (plafonné à 8H/jour)

Evaluation de la capacité d'accueil d'un accueil de loisirs sans hébergement, pour le CEJ

Gestionnaire : Union des Centres Sociaux 13
 Nom de la structure : Château de l'Horloge
 N° équipement :
 Année : 2013

Nombre de jours de fonctionnement (1)							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
ALSH	37	10	9	10	4	18	2
							Total jours de fct 90

Capacité d'accueil annuelle déclarée à la DDCS							Capacité d'accueil annuelle agréée par DDCS en heures/enfants
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
ALSH	100	100	100	100	100	100	100
							72000

Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
Capacité d'accueil Fiche complémentaire DDCS	50	80	80	80	60	90	70
Nb d'encadrants	5	7	7	7	5	9	6

Capacité d'accueil annuelle contractualisée avec la CAF

6170 journées/enfants soit 49360 heures plafonnées à 8 heures/jour
 Agrément moyen: 68,56

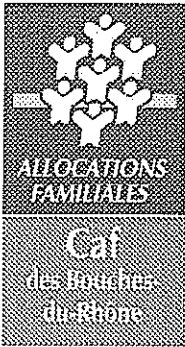
(1) 0,5 si demi-journée, 1 pour journée complète
 (2) 1 journée = 8 heures

Date: 21/05/12 Date:
 Représentant du territoire Dahbia BENNOUR DRAOUZIA Représentant du District
 Cachet et signature Adjointe délégué Jeunesse – PE Signature

8

Fiche ALSH Péri scolaire

Evaluation de la capacité d'accueil d'un Accueil périscolaire pour le CEJ



Gestionnaire : **Union des Centres Sociaux 13**
 Nom de la structure : **Château de l'Horloge**
 N° équipement :
 Année : **2013**

TABEAU 1

Jours d'ouverture annuels
Heures d'ouvertures hebdo

1	↓	135	←	3	↓	4
		2				

hebdomadaires

Capacité d'accueil déclarée DDCS								Capacité d'accueil annuelle agréée par DDCS
Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	
16H30-18H30	2	100	100		100	100		27000

TABEAU 2

Jours d'ouverture annuels
Heures d'ouvertures hebdo

5	↑	135	←	6	↑	4
		2				

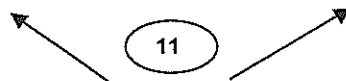
hebdomadaires

Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ								Capacité d'heures d'accueil annuelle contractualisée par la CAF
Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	
16H30-17H30	1	60	60		60	60		12150
17H30-18H30	1	30	30		30	30		

Nombre d'animateurs							
Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
16H30-17H30	1	5	5		5	5	
17H30-18H30	1	3	3		3	3	

Agrement moyen: 180

Date: 21/05/12 Date:
 Représentant du territoire : Dahbia BENNOUR DRAOUZIA Représentant du District
 Cachet et signature Adjoint à la Jeunesse & Petite Enfance Signature



FICHE ACTION : Accueil de jeunes

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G
- Action antérieure non développée

Descriptif du Projet :

L'accueil de jeunes a obtenu un agrément DDCS en Janvier 2012 de 40 jeunes. Les objectifs généraux sont l'autonomie, la citoyenneté, la socialisation, la démocratie, la solidarité ... pour l'épanouissement des jeunes, il est prévu un développement d'activités sportives, culturelles, ludiques, des échanges avec les autres structures locales et extérieures à Aix. Il est organisé en période de hors vacances à partir de 16 heures et de vacances après l'ALSH, en sorties et en soirée. Le jeudi est organisé un conseil de jeunes pour le recueil de leurs besoins et la mise en œuvre de leurs projets. Chaque jeune peut venir librement à l'accueil en s'acquittant d'une adhésion annuelle de 5 €, l'inscription à une activité annuelle est de 10 € et la participation aux activités ponctuelles ou sorties est fonction de la durée sur la base de LEA.

Nom	Accueil Jeunes Aix Nord		
Adresse	20 rue Albert Lebrun		
Gestionnaire	CS Aix Nord		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
 (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
 (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité

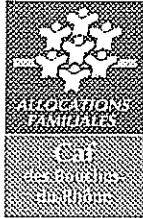
En cas d'action antérieure Nb actes (heures enfant) année de base : (renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle Date prévisible d'ouverture :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 2G	N	N+1	N+2	N+3
	2007	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de jours de fonctionnement			235	235		
Amplitude ouverture par jour			9,5	9,51		
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	0	1340	1340		
Nombre d'heures de travail annuel des personnels encadrant			1607	1607		
Capacité théorique = nombre d'heures de travail annuelles x 10			36780	36780		
Nb d'actes ouvrant droit pour les 14 - 17 ans			26950	26950		
Taux d'occupation	#DIV/0!	#DIV/0!	73,27%	73,27%		

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 2G	N	N+1	N+2	N+3
	2007	2011	2012	2013	2014	2015
Charges						
Personnel			33 750,00 €	33 750,00 €		
Autres charges			4 850,00 €	4 850,00 €		
Total charges		0,00 €	38 600,00 €	38 600,00 €		
Produits						
Participations Familiales			1 000,00 €	1 000,00 €		
PSO CAF			13 205,50 €	13 205,50 €		
PSO MSA						
Autres Subventions			7 794,50 €	7 794,50 €		
Subvention Municipalité			16 600,00 €	16 600,00 €		
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		0,00 €	38 600,00 €	38 600,00 €		
Prix de revient par acte		#DIV/0!	1,43	1,43		
Montant de la PS EJ						



Fiche Accueil de jeunes

Evaluation de la capacité d'accueil d'un
Accueil de jeunes pour le CEJ

Gestionnaire : **CS Aix Nord**
 Nom de la structure : **AJ Aix Nord**
 N° équipement :
 Année : **2012**

Période 1
 Jours d'ouverture annuels
 Heures d'ouvertures hebdo

1
 183
 24
 hebdomadales 6
 3

4

Capacité d'accueil déclarée à DDCS							
Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
16-19h	3	40			40		
16-20h	4		40			40	
14-20h	5			40			40

Période 2
 Jours d'ouverture annuels
 Heures d'ouvertures hebdo

52
 47,5
 hebdomadales 5

Capacité d'accueil déclarée à DDCS								Capacité d'accueil annuelle agréée par DDCS
Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	
Vac Sco	9,5	40	40	40	40	40		49040,00

Période 1
 Jours d'ouverture annuels
 Heures d'ouvertures hebdo

183
 24
 hebdomadales 6

8

Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ							
Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
16-19h	3	30			30		
16-20h	4		30			30	
14-20h	5			30			30

9

Nombre d'animateurs							
Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi

Période 2
 Jours d'ouverture annuels
 Heures d'ouvertures hebdo

52
 47,5
 hebdomadales 5

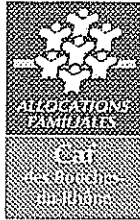
Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ								Capacité d'accueil annuelle contractualisée avec la CAF
Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	
Vac Sco	9,5	30	30	30	30	30		36780

Nombre d'animateurs							
Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi

Agrement moyen 20

Date:
 Représentant du territoire
 Cachet et signature

Date:
 Représentant du District
 Signature



Fiche Accueil de jeunes

Evaluation de la capacité d'accueil d'un
Accueil de jeunes pour le CEJ

Gestionnaire : **CS Aix Nord**
 Nom de la structure : **AJ Aix Nord**
 N° équipement :
 Année : **2013**

Période 1
 Jours d'ouverture annuels
 Heures d'ouvertures hebdo

1
 183
 24
 hebdomadaires 6
 3

Capacité d'accueil déclarée à DDCS

Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
16-19h	3	40			40		
16-20h	4		40			40	
14-20h	5			40			40

Période 2
 Jours d'ouverture annuels
 Heures d'ouvertures hebdo

52
 47,5
 hebdomadaires 5

Capacité d'accueil déclarée à DDCS

Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	Capacité d'accueil annuelle agréée par DDCS
Vac Sco	9,5	40	40	40	40	40		49040,00

Période 1
 Jours d'ouverture annuels
 Heures d'ouvertures hebdo

183
 24
 hebdomadaires 6

Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ

Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
16-19h	3	30			30		
16-20h	4		30			30	
14-20h	5			30			30

Nombre d'animateurs

Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi

Période 2
 Jours d'ouverture annuels
 Heures d'ouvertures hebdo

52
 47,5
 hebdomadaires 5

Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ

Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	Capacité d'accueil annuelle contractualisée avec la CAF
Vac Sco	9,5	30	30	30	30	30		36780

Nombre d'animateurs

Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi

Agrément moyen 20

Date:
 Représentant du territoire
 Cachet et signature

Date:
 Représentant du District
 Signature

11

FICHE ACTION : Accueil de jeunes

Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G

Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G

Action antérieure non développée

Descriptif du Projet :

Dès le mois d'avril 2012, la mission « jeunes » démarre avec un groupe de jeunes du quartier du Val St André âgés de 14 à 25 ans fréquentant le centre social ou le micro site sportif qui réclame la prise en charge de leurs besoins. A partir du 1er septembre 2012, l'accueil de jeunes, dans un local dédié, permet de répondre aux attentes des jeunes de 14 à 18 ans pour des activités et sorties sportives et récréatives. Cette création se fait parallèlement au projet d'insertion pour les 16-25 ans, projet d'écoute et d'accompagnement des jeunes pour leur scolarité, leur formation et leur emploi. Les adhérents seront impliqués dans la gestion du local et la construction de projets d'insertion et collectifs. L'agrément DDCS est de 30 jeunes avec une adhésion annuelle de 15 € pour l'accueil libre et un tarif variable fonction de la sortie ou de l'activité proposée.

Nom	Accueil Jeunes grande Bastide		
Adresse			
Gestionnaire	CS Grande Bastide		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).

Activité

En cas d'action antérieure

Nb actes (heures enfant) année de base :

 (renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

 01/09/12

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 2G	N	N+1	N+2	N+3
	2007	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de jours de fonctionnement			98	286		
Amplitude ouverture par jour			8	8		
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	0	564	1734		
Nombre d'heures de travail annuel des personnels encadrant						
Capacité théorique = nombre d'heures de travail annuelles x 10			14076	44893		
Nb d'actes ouvrant droit pour les 14 - 17 ans			12525	39780		
Taux d'occupation	#DIV/0!	#DIV/0!	88,98%	88,61%		

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 2G	N	N+1	N+2	N+3
	2007	2011	2012	2013	2014	2015
Charges						
Personnel			13 994,00 €	42 006,00 €		
Autres charges			10 164,00 €	31 417,00 €		
Total charges		0,00 €	24 158,00 €	73 423,00 €		
Produits						
Participations Familiales			1 000,00 €	3 000,00 €		
PSO CAF			6 137,25 €	19 492,20 €		
PSO MSA						
Autres Subventions			10 275,75 €	35 788,80 €		
Subvention Municipalité			6 745,00 €	15 142,00 €		
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		0,00 €	24 158,00 €	73 423,00 €		
Prix de revient par acte		#DIV/0!	1,93	1,85		
Montant de la PS EJ						



Fiche Accueil de jeunes

Evaluation de la capacité d'accueil d'un Accueil de jeunes pour le CEJ

Gestionnaire : **CS Grde Bastide**
 Nom de la structure : **AJ Grde Batide**
 N° équipement :
 Année : **2012**

23658,3333

Période 1
 Jours d'ouverture annuels
 Heures d'ouvertures hebdo

1
 2
 3
 82
 32
 hebdomadales 6

Capacité d'accueil déclarée à DDCS

Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
15-20h	5	30	30		30	30	
14-20 H	6			30			30

Période 2
 Jours d'ouverture annuels
 Heures d'ouvertures hebdo

18
 48
 hebdomadales 6

Capacité d'accueil déclarée à DDCS

Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	Capacité d'accueil annuelle agréée par DDCS
VAC Sco	8	30	30	30	30	30	30	16960,00

Période 1
 Jours d'ouverture annuels
 Heures d'ouvertures hebdo

82
 32
 hebdomadales 6

Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ

Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
15-20h	5	23	23		23	25	
14-20 H	6			23			30

Nombre d'animateurs

Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi

Période 2
 Jours d'ouverture annuels
 Heures d'ouvertures hebdo

18
 48
 hebdomadales 6

Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ

Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	Capacité d'accueil annuelle contractualisée avec la CAF
VAC Sco	8	25	25	25	25	25	30	14076

Nombre d'animateurs

Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi

Agrement moyen 24,5

Date:
 Représentant du territoire
 Cachet et signature

Date:
 Représentant du District
 Signature

11



Fiche Accueil de jeunes

Evaluation de la capacité d'accueil d'un
Accueil de jeunes pour le CEJ

Gestionnaire : CS Grde Bastide
Nom de la structure : AJ Grde Bastide
N° équipement :
Année : 2013

Période 1
Jours d'ouverture annuels
Heures d'ouvertures hebdo

1
2
3
208
32
hebdomadaires 6

Capacité d'accueil déclarée à DDCS

Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
15-20h	5	30	30		30	30	
14-20h	6			30			30

Période 2
Jours d'ouverture annuels
Heures d'ouvertures hebdo

78
48
hebdomadaires 6

Capacité d'accueil déclarée à DDCS

Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	Capacité d'accueil annuelle agréée par DDCS
Vac sco	8	30	30	30	30	30	30	52000,00

Période 1
Jours d'ouverture annuels
Heures d'ouvertures hebdo

208
32
hebdomadaires 6

Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ

Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
15-20h	5	25	25		25	25	
14-20h	6			25			30

Nombre d'animateurs

Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi

Période 2
Jours d'ouverture annuels
Heures d'ouvertures hebdo

78
48
hebdomadaires 6

Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ

Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	Capacité d'accueil annuelle contractualisée avec la CAF
Vac Sco	8	25	25	25	25	25	30	44893,33

Nombre d'animateurs

Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi

Agrément moyen : 25,5

Date:
Représentant du territoire
Cachet et signature

Date:
Représentant du District
Signature

11

ANNEXE 5

Annexe 5.1 : Liste des pièces justificatives

I – Pièces justificatives relatives au(x) signataire(s)

I.1 – Collectivités territoriales – Etablissements publics

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Existence légale	Arrêté préfectoral portant création d'un SIVU / SIVOM / EPCI / Communauté de communes et détaillant le champ de compétence	Attestation de non changement de situation
Vocation	Numéro SIREN / SIRET	
Destinataire du paiement	Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence)	
	Relevé d'identité bancaire	

I.2 – Entreprises (contrat enfance et jeunesse signé avec un employeur)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Vocation	Statuts	Attestation de non changement de situation
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	
	Numéro SIREN / SIRET	
Existence légale	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois	
Pérennité (opportunité de signer)	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'entreprise existait en N-1)	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois

I.3 – Associations – Mutuelles – Comités d'entreprise – Comités d'enfance et jeunesse signé avec un employeur

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Existence légale	<p>Pour les associations : récépissé de déclaration en Préfecture</p> <p>Pour les mutuelles : récépissé de demande d'immatriculation au registre national des mutuelles.</p> <p>Pour les comités d'entreprise : procès-verbal des dernières élections constitutives</p>	Attestation de non changement de situation
Vocation	Numéro SIREN / SIRET	
Destinataire du paiement	Statuts	
Capacité du contractant	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	
Pérennité (opportunité de signer)	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau.	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau.
	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'association existait en N-1)	

II - Pièces justificatives relatives au CEJ

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Engagement à réaliser l'opération	<p>Pour les CEJ signé avec un employeur : Lettres d'intention des employeurs réservataires de places</p>	<p>Pour les CEJ signé avec un employeur : Lettres d'intention des employeurs réservataires de places</p>
Diagnostic territorial	<p>Fiche diagnostic (cf. annexe 4 ci-dessus ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)</p>	<p>Fiche diagnostic (cf. annexe 4 ci-dessus ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)</p>
	<p>Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature du contrat</p>	<p>Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature du contrat</p>
Eléments financiers	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé des données financières (compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf 	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé des données financières (compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf
	<p>Données relatives aux structures, activités, nouvelles actions</p>	<p>Données relatives aux nouvelles actions</p>
	<p>Budget prévisionnel des structures, activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par le contrat</p>	<p>Budget prévisionnel des structures, activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par le contrat</p>

Activité	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé des données d'activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf 	Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années du contrat (en vue de l'élaboration du schéma de développement)	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé des données d'activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf 	Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années du contrat (en vue de l'élaboration du schéma de développement)
----------	---	---	---	---

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires au suivi de l'activité			
Activité	Production infra-annuelle de documents intermédiaires sur les résultats d'activité au 30 septembre de l'année en cours N, pour les actions concernées par le présent CEJ	Production au 1er semestre N+1 du bilan annuel N de la réalisation des actions prévues au schéma de développement, avec taux d'occupation annuel par structure et calendrier de réalisation des actions, tarifs pratiqués et autorisation d'ouverture pour les structures soumises à cette obligation et non bénéficiaires de prestation de service.		

Annexe 5.2 : Prix plafonds

ACCUEIL ENFANCE	prix plafond (en euros)
Accueil collectif* 0-4 ans	7,22€ / heure enfant
Accueil familial* et parental* 0-4 ans	6,3€ / heure enfant
Accueil collectif* 4-6 ans	3,42€ / heure enfant
Accueil familial* et parental* 4-6 ans	3,16€/ heure enfant
Micro crèche* 0-4 ans	6,3€/ heure enfant
Micro crèche* 4-6 ans	3,16€/ heure enfant
Relais assistants maternels	44 254€ /an et par ETP de fonctionnement
Lieu d'accueil enfants - parents	59,46€ /heure d'ouverture
Ludothèques	20€ /heure d'ouverture
PILOTAGE ENFANCE	
Poste de coordination	33 000€ / ETP
Formations Bafa, Bafd	800€ / stagiaire
"Diagnostic initial"	10 000€ / contrat
ACCUEIL JEUNESSE	
Accueil de loisirs vacances été	4€ / heure enfant
Accueil périscolaire	3€ / heure enfant
Séjour vacances été	40€ / journée enfant
Séjour petites vacances	40€ / journée enfant
Camp adolescents	40€ / journée adolescent
Accueil jeunes déclaré Ddjs	4€ / heure jeune
PILOTAGE JEUNESSE	
Poste de coordination	33000€ / ETP
Formations Bafa, Bafd	800€ / stagiaire
"diagnostic initial"	10 000€ / contrat

* Relevant de l'article R.2324-17 du code de la Santé Publique.

Gestionnaire : MAIRIE

Renouvellement du CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE

PIECE RELATIVE AUX OBLIGATIONS

(Document à retourner complété et signé)

Je soussigné(e) :

Maire de la commune de

Adresse :

certifie les renseignements ci-dessous :



Le Gestionnaire a changé de coordonnées bancaires depuis leur dernière transmission à la

Caf :

OUI

NON

Si OUI joindre le nouveau RIB.

215 Chemin de Gibbes
13348 Marseille Cedex 20

PIECE COMPLEMENTAIRE A FOURNIR :

Liste datée des membres du Conseil Municipal

Fait le

Cachet et signature du Maire